

Délibération n° 71-19 du 21 octobre 1971
autorisant un transfert d'autorisations de programme

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ,

- Vu la délibération n° 70-16 du 1er décembre 1970 portant approbation du budget 1970 de l'Agence ;
- Vu la délibération n° 71-2 du 5 février 1971 portant autorisation de programme et répartition des crédits de paiement du budget 1971 ,

Délibère :

ARTICLE I - Les autorisations de programme votées pour les rubriques 2-2-1-1-8 "Elimination de produits de vidange" et 2-2-7-G "Opérations industrielles" sont modifiées comme suit :

- rubrique 2-2-1-1-8 moins 2.650.000 F.
- rubrique 2-2-7-G plus 2.650.000 F.

ARTICLE II - Aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement votés pour les rubriques intéressées.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,

Le Président
du Conseil d'Administration